

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 14 janvier 2019 à 20:00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Jessika Lacombe.

Sont présents aux délibérations Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

1- Rock Côté 4- Patricia Dubois 2- André Mercier 5- Carl Croteau

3- Solanges Thibault 6-

Monsieur Claude Blais est absent.

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Après une minute de silence au début en mémoire de M. Sylvain Turcotte de notre municipalité, la séance commença à 20:00 heures.

NO-19-001 LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

<u>PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU</u> APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 14 janvier 2019 tel que lu par Mme Jessika Lacombe, et présenté comme suit, à savoir;

- 1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
- 2. Adoption des délibérations précédentes
- 3. Acceptation et adoption des comptes du mois
- 4. Adoption du règlement numéro 379 fixant le taux de la taxe foncière, de services et du taux d'intérêt sur les arrérages
- 5. Adoption du règlement numéro 380 sur le traitement des élus
- 6. Mandat pour Inneo environnement
- 7. Forfait pour les services juridiques de première ligne
- 8. Gestion documentaire-Municipalité Saint-Adrien-d'Irlande

- 9. Inventaire des biens de la municipalité
- 10. Transport adapté mandataire désigné
- 11. Contribution au Transport adapté
- 12. Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
- 13. Correspondance
- 14. Varia
- 15. Période de question (s)
- 16. Levée de la séance

Après vérification de la mairesse, les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour adoptent l'ordre du jour tel que présenté ci-haut;

Que le point «Varia» reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTE

NO-19-002 ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

PROPOSÉ PAR: ROCK CÔTÉ

<u>APPUYÉ PAR: ANDRÉ MERCIER</u>

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018, celles des séances extraordinaires du 3 et 10 décembre 2018, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

Les membres de ce conseil adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 3 décembre 2018, celles des séances extraordinaires du 3 et 10 décembre 2018 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-19-003 ACCEPTATION ET ADOPTION DES

COMPTES DU MOIS ET DE

L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

(ÉTAT DES RÉSULTATS BUDGETÉS) DU MOIS

PROPOSÉ PAR: ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de décembre 2018 totalisant 66 246.00\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 49 à 52 totalisant 7 109.42\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration	4 043.12\$
Incendie Inspection	1 612.49\$
Voirie	351.46\$
Déneigement	23 097.25\$
Eau potable et environnement	1 228.22\$
Eaux usées	14 703.49\$
Déchets domestiques	7 957.39\$
Fête Noel et loisirs	1 364.19\$
Projet FDT	4 398.97\$
Remises gouvernementales	2 389.77\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés) pour le mois de décembre 2018.

Réf.: selon les données du logiciel municipal (PGMégagest) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

NO-19-004

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 379 FIXANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, DE SERVICES ET DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 novembre 2018;

Attendu que le projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du 3 décembre 2018:

En conséquence, il est proposé par SOLANGES THIBAULT, appuyé par ANDRÉ MERCIER et résolu à l'unanimité des conseillers que les membres de ce conseil adoptent le règlement numéro 379 fixant le taux de la foncière, de services et du taux d'intérêt sur les arrérages.

De plus, afin de préciser la portée du règlement numéro 379 fixant le taux de la taxe foncière, de services et du taux d'intérêt sur les arrérages, des copies du règlement sont accessibles pour consultation par le public lors de la séance et sur le site internet de la municipalité. Une copie du règlement numéro 379 a été remise aux membres du conseil présents et/ou absents via leur courriel personnel.

ADOPTE

NO-19-005

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 380 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux permet au conseil de fixer la rémunération des membres du conseil municipal;

Un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 novembre 2018:

Le gouvernement du Canada a décidé que les allocations de dépenses des élu (e)s s'ajouteront à leur revenu imposable ce, pour l'année d'imposition 2019;

Les allocations sont encore non imposables au Québec;

Il est possible d'adopter une hausse salariale qui serait équivalente à la perte de revenu net découlant de l'imposition de l'allocation de dépenses par le gouvernement fédéral;

Le projet règlement numéro 380 sur le traitement des élus a été déposé à la séance ordinaire du 3 décembre 2018;

Un avis public du projet de règlement a été publié au moins 21 jours avant l'adoption du règlement;

En conséquence, il est proposé par CARL CROTEAU, appuyé par SOLANGES THIBAULT et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil **incluant aussi la mairesse ayant voté à cette résolution.**

De plus, afin de préciser la portée du règlement numéro 380 sur le traitement des élus des copies du règlement sont accessibles pour consultation par le public lors de la séance et sur le site internet de la municipalité. Une copie du règlement numéro 380 a été remise aux membres du conseil présents et/ou absents via leur courriel personnel.

ADOPTE

NO-19-006

MANDAT POUR INNEO ENVIRONNEMENT

PROPOSE PAR: ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR: ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil mandatent Inneo environnement pour préparer l'étude de perméabilité et système de traitement des eaux usées afin de répondre à la demande du MAMH au PRIMEAU «Programme demande financière» au montant de 4 374,80\$ taxes incluses.

ADOPTE

NO-19-007

FORFAIT DES SERVICES JURIDIQUES PREMIÈRE LIGNE

Considérant la résolution NO-18-187 mandatant Me Anne-Marie Lessard du bureau Bernier Beaudry inc. pour l'obtention de services juridiques de première ligne et à la collection des taxes foncières de la municipalité;

Considérant que Me Lessard nous a soumis une nouvelle offre de services proposant à la municipalité un prix forfaitaire pour ses services juridiques de première ligne, payable en 12 versements mensuels égaux de 100\$;

Considérant que les dossiers judiciarisés de la Municipalité demeureraient facturables à taux horaire de Me Lessard et que les honoraires de collection des taxes foncières continueraient d'être chargés à pourcentage selon le barème convenu entre les parties et repris à l'offre de service transmise par Me Lessard;

Considérant que le prix forfaitaire proposé par Me Lessard représente la moyenne des honoraires professionnels acquittés par la Municipalité pour les années 2015, 2016 et 2017;

PROPOSÉ PAR : PATRICIA DUBOIS APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

De consentir à la proposition de Me Anne-Marie Lessard afin que les services juridiques de premières lignes soient offert à la Municipalité à un prix forfaitaire de 100\$ par mois, payable le premier jour de chaque mois;

Pour ce qui est des dossiers judiciarisés, ces derniers demeureront facturables selon le taux horaire de Me Anne-Marie Lessard alors que les dossiers de recouvrement de taxes continueront d'être chargés à la Municipalité à pourcentage selon le barème convenu entre les parties et repris à l'offre de service transmise par Me Lessard;

Les membres du conseil réitèrent leurs résolutions NO 18-187 et maintiennent toutes décisions comprises à celles-ci non contredites par la présente résolution.

ADOPTE

NO-19-008

GESTION DOCUMENTAIRE-MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE

Considérant que la municipalité doit élaborer, mettre à jour un calendrier de conservation pour faire l'inventaire et le tri des documents actifs, semi-actifs et inactifs;

En conséquence, il est proposé par SOLANGES THIBAULT, appuyé par PATRICIA DUBOIS et résolu à l'unanimité des conseillers;

De mandater le Centre d'archives de la région de Thetford pour continuer à effectuer la gestion documentaire des documents actifs, semi-actifs et inactifs au montant de 2 150.00\$.

ADOPTE

NO-19-009

INVENTAIRE DES BIENS DE LA MUNICIPALITÉ

<u>PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU</u> APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil prennent connaissance de l'inventaire des biens de la Municipalité incluant l'inventaire de la station pompage et celle de la bibliothèque et l'acceptent tel que soumis par la secrétaire-trésorière, directrice générale. Une copie de la liste des inventaires a été remise aux membres du conseil présents et/ou absents via leur courriel personnel.

ADOPTE

NO-19-010

TRANSPORT ADAPTÉ MANDATAIRE DÉSIGNÉ

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAULT

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil mandatent et délèguent Carl Croteau à assister et représenter le conseil municipal à l'assemblée générale de Transport adapté de la région de Thetford inc.

Que le conseil municipal accepte que Carl Croteau soit membre du conseil d'administration de Transport adapté de la région de Thetford inc., si élu par l'assemblée générale.

ADOPTE

NO-19-011

CONTRIBUTION AU TRANSPORT ADAPTÉ <u>PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER</u> <u>APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS</u>

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la corporation municipale de Saint-Adrien-d'Irlande, participe au Transport adapté de la région de Thetford inc. et accepte de contribuer au service de transport adapté pour l'année 2019 au montant de 205.40\$ par usager, soit pour un nombre de 2 usagers pour une contribution totale de 410.80\$.

Que les prévisions budgétaires 2019 soient adoptées tel que présentées par l'organisme délégué. Que la Ville de Thetford Mines agisse comme organisme mandataire tel que désigné par l'assemblée générale des municipalités.

ADOPTE

NO-19-012

POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

EN CONSÉQUENCE, la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande adopte la présente Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

ADOPTE

NO-19-013 CORRESPONDANCE

Aucune

NO-19-014 VARIA

Aucune

NO-19-015 PÉRIODE DE QUESTION (S)

Les citoyens présents à la séance posent différentes questions auxquelles la mairesse répond.

NO-19-016 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 25.

Jessika Lacombe	Ghislaine Leblanc
Mairesse	Directrice générale
	Secrétaire-trésorière
Je.	atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à